



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE MARDI 8 FÉVRIER 2022

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public tel que permis, afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mardi 8 février 2022 à 19h00, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Natalia Zuluaga Puyana (par vidéo conférence).

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale, monsieur Gabriel Armand, chef programmes et vie communautaire à la Division des loisirs et Me Sophie Laflamme, greffière sont présents.

044-02-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1730-22

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 18 janvier 2022, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 18 janvier 2022, dépôt du projet de règlement a été effectué par un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière et que le changement suivant, soit le taux de taxe pour la catégorie « Immeubles industriels » qui doit se lire « 2,6220 \$ » a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1730-22 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2022, tel que modifié et soumis à la présente séance.

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 585-12-21 « RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE – ACQUISITION D'UN IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) PAR LES VILLES DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE »

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro 585-12-21 « Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine – Acquisition d'un immeuble excédentaire du ministère des Transports (MTQ) par les Villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine » de la façon suivante :

- En ajoutant le paragraphe suivant après le deuxième paragraphe des conclusions :

« D'autoriser également la vente du lot 5 901 576 du cadastre du Québec à la Régie incendie de L'alliance des Grandes-Seigneuries (Régie) au même prix. »

- Et en remplaçant le quatrième paragraphe par le texte suivant :

« D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, un acte notarié conforme à l'Offre de disposition d'immeuble excédentaire et aux conditions qu'elle contient ainsi que l'acte pour le transfert à la Régie ainsi que, tout acte de cession de servitude en faveur de la Ville notamment pour les conduites pluviales et sanitaires et tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution. »

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions au cours de laquelle aucune question n'est soulevée.

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leurs questions à l'adresse courriel [greffe@st-constant.ca](mailto:greffe@st-constant.ca)